

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 23 septembre 2025, de 19 h à 19 h 52, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné  
Catherine-Jennifer McDonald  
Catherine Lajoie  
Lucie Nadeau  
Mélanie Pouliot  
Mélodie Brochu-Gagnon  
Stéphanie Nadeau  
Sylvie Langlois  
Valérie Gourgues

Messieurs Éric Champagne  
Nicolas Bourget

Sont absents : M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers  
M. Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe  
M. Éric Deschênes, directeur général adjoint et  
directeur des services éducatifs  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale  
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-09-23-01

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 23 septembre 2025, à 19 h  
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 26 août 2025
  - 4.2. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*
  - 4.3. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*
  - 4.4. Projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*
  - 4.5. Approbation des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année scolaire 2025-2026
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES
  - 5.1. Projet d'ajout d'espace dans le territoire d'analyse 821P01 regroupant les municipalités de Saint-Anselme, Sainte-Claire et Honfleur dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*
  - 5.2. École à pédagogie Freinet
- 6. RAPPORT DES COMITÉS
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS
  - 7.1. Membre de la communauté 18-35 ans
- 8. SUJETS DIVERS
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Adopté.-

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. François Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si la résolution votée au point 5.1 est finale et sera reconduite dans les PQI futurs si le projet-pilote n'est pas financé dans le PQI 2026-2036. M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que la résolution qui sera adoptée ce soir est seulement valide pour le dépôt au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*. Le conseil d'administration devra se prononcer annuellement à ce sujet. M. Fournier demande à avoir des précisions quant à la façon dont l'analyse est réalisée par le conseil d'administration et souhaite également savoir si le ministère a fixé une expiration pour le dépôt d'un projet-pilote. M<sup>me</sup> Bégin mentionne que le conseil d'administration réalise une analyse des besoins annuellement. De plus, elle ajoute que le centre de services scolaire n'a reçu aucune directive quant à la période de validité du projet-pilote.

M<sup>me</sup> Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à la présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, afin de savoir pourquoi le point 5.1 se retrouve dans les dossiers prioritaires, contrairement aux autres projets déposés au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*. De plus, elle souhaite savoir si le centre de services scolaire doit établir un ordre de priorités lors du dépôt de plusieurs projets de façon simultanée. M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que le dossier du pôle 1 est traité lors des dossiers prioritaires en raison de son caractère exceptionnel. Les autres projets déposés au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036* sont des projets qui sont déposés à nouveau. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, précise qu'il n'y a pas de priorisation des projets lors du dépôt, sauf dans le cas où deux projets se retrouvent dans le même territoire d'analyse. Pour le dépôt 2026-2036, en raison du projet-pilote, ce n'est pas le cas.

M. Yves Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Anselme, s'adresse à la présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, afin de savoir pourquoi le projet du Centre de formation agricole ne figure pas à l'ordre du jour. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que le centre de services scolaire a décidé de ne pas recommander cette demande d'agrandissement au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036* en raison des faibles taux d'acceptation de projets. M. Turgeon souhaite alors connaître l'impact sur la clientèle, qu'il dit être en augmentation, de ce centre. M. Juan Mercier-Bélanger mentionne que l'agrandissement n'avait pas pour but de fournir des locaux de classe supplémentaires, mais bien de l'espace supplémentaire dans le garage. M<sup>me</sup> Rachel Bégin ajoute que, pour l'instant, aucun élève ne figure sur une liste d'attente. Le Centre de formation agricole a également développé son offre de cours en ligne dans les dernières années.

### 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

#### 4.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 26 août 2025

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-09-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 août 2025;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 août 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

**4.2. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036***

**ATTENDU QUE** la planification en besoin d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 29 avril 2025 (résolution CA-CSSCS-25-04-29-10);

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire souhaite fournir à ses élèves des espaces suffisants, adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation physique à l'école primaire de la Marelle (Beaumont);

**ATTENDU QUE** l'école de la Marelle accueille un total de 15 groupes en 2025-2026;

**ATTENDU QUE** l'école de la Marelle ne possède qu'un gymnase simple (216 m<sup>2</sup>) pour sa clientèle totale;

**ATTENDU QUE** les installations actuelles de l'école de la Marelle (Beaumont) sont insuffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

**ATTENDU QUE** la capacité d'accueil de l'école de la Marelle est de 12 groupes;

**ATTENDU** l'opportunité pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de procéder au réaménagement du gymnase actuel et des espaces connexes en 4 classes afin d'être en mesure de maintenir l'ensemble des élèves dans leur établissement;

**ATTENDU** l'appel de projet en cours pour la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036* du ministère de l'Éducation du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande pour l'ajout d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) et le réaménagement du gymnase actuel pour en faire une école de 16 classes doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-09-23-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) et le réaménagement du gymnase actuel pour en faire une école de 16 classes dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036*.

Adopté.-

**4.3. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036***

**ATTENDU QUE** la planification en besoin d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 29 avril 2025 (résolution CA-CSSCS-25-04-29-10);

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire souhaite fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet);

**ATTENDU QUE** les installations actuelles de l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet) sont inappropriées et inadéquates pour les élèves et les membres du personnel qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

**ATTENDU** l'appel de projet en cours pour la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036* du ministère de l'Éducation du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-09-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036*.

Adopté.-

**4.4. Projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036***

**ATTENDU QUE** la planification en besoin d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 29 avril 2025 (résolution CA-CSSCS-25-04-29-10);

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire a comme mission de fournir des services éducatifs de qualité aux élèves fréquentant ses établissements;

**ATTENDU QUE** les prévisions actuelles font état d'un manque d'espace pour l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) correspondant à l'équivalent de 116 élèves pondérés pour l'année scolaire 2025-2026 et 320 élèves pondérés pour l'année scolaire 2033-2034;

**ATTENDU** la nécessité d'ajouter de l'espace afin de pouvoir accueillir la totalité de la clientèle;

**ATTENDU** l'appel de projet en cours pour la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036* du ministère de l'Éducation du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-09-23-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036*.

Adopté.-

#### 4.5. Approbation des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année scolaire 2025-2026

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud recevra une allocation totale de 3 595 332 \$ dans le cadre de la sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2025-2026;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation doit procéder à la validation administrative des projets qui seront réalisés dans nos établissements avec les sous-mesures 50621;

**ATTENDU** la liste des projets annexée à la présente résolution;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du conseil d'administration d'approuver annuellement la liste des projets à caractère physique en vertu de l'article 142 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-09-23-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la liste des projets annexée à la présente résolution soit approuvée par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, ainsi que la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, M<sup>me</sup> Johannie Bélanger, à assurer la réalisation et le suivi des projets auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

**QUE** la liste des projets déposée annexée fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était citée au long.

Adopté.-

### 5. DOSSIERS PRIORITAIRES

#### 5.1. Projet d'ajout d'espace dans le territoire d'analyse 821P01 regroupant les municipalités de Saint-Anselme, Sainte-Claire et Honfleur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, et M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la lettre reçue du ministère de l'Éducation en date du 25 septembre 2024 concernant l'octroi d'une aide financière de 200 000 \$ pour financer le coût d'études de faisabilité du projet-pilote d'agrandissements simultanés des écoles Morissette (Sainte-Claire) et Provencher (Saint-Anselme);

**ATTENDU QUE** la planification en besoin d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 29 avril 2025 (résolution CA-CSSCS-25-04-29-10);

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire a comme mission de fournir des services éducatifs de qualité aux élèves fréquentant ses établissements;

**ATTENDU QUE** les écoles Morissette (Sainte-Claire) et Provencher (Saint-Anselme) ne disposent pas des espaces suffisants pour accueillir l'ensemble des élèves de ces deux municipalités;

**ATTENDU QUE** les prévisions actuelles du centre de services scolaire font état d'un manque de quinze (15) classes en 2027-2028 pour ce territoire;

**ATTENDU** l'appel de projet en cours pour la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036* du ministère de l'Éducation du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-09-23-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande d'ajout d'espace pour la construction d'une école primaire neuve de 10 classes à Saint-Anselme auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036*;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande d'ajout d'espace pour l'agrandissement de l'école primaire Morissette (Sainte-Claire) de 5 classes et des espaces connexes auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036*.

Adopté.-

**5.2. École à pédagogie Freinet**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, et M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la demande émanant d'un comité de parents d'offrir une école à pédagogie Freinet dans le secteur de Bellechasse;

**ATTENDU** l'espace rendu disponible dans l'école de l'Étincelle grâce à la nouvelle école des Perséides;

**ATTENDU** l'appui du syndicat des enseignants pour la mise en place d'une école à pédagogie Freinet;

**ATTENDU** l'accueil favorable du comité de parents pour ce projet.

CA-CSSCS-25-09-23-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Catherine Gilbert-Gagné et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, à soumettre au ministère de l'Éducation une demande, conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, visant à autoriser le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à établir l'école de l'Étincelle aux fins du projet d'école à pédagogie Freinet à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Adopté.-

## 6. RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M<sup>me</sup> Rachel Bégin indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### 6.2. Comité de vérification

M<sup>me</sup> Rachel Bégin indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### Comité des ressources humaines

M<sup>me</sup> Rachel Bégin indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La vocation de ce comité est à déterminer par le ministère.

### 6.3. Comité consultatif du transport des élèves

M<sup>me</sup> Dany Grégoire indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre du comité aura lieu en novembre.

## 7. INFORMATIONS

### 7.1. Membre de la communauté 18-35 ans

M<sup>me</sup> Anne Guichard annonce que le poste d'administrateur âgé de 18 à 35 ans a été comblé. Les administrateurs du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud ont coopté M<sup>me</sup> Julie-Pier Langlois à ce titre. Cette dernière entrera en poste dès la prochaine séance ordinaire, soit en octobre.

## 8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

## 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-09-23-09

**II EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 19 h 52.

  
M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, présidente

  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale